

TSBM —Assemblée générale Extra-ordinaire du 03/07/2021

Mesdames, Messieurs bonjour et merci de votre présence.

En premier lieu nous devons vérifier le quorum.

Pour la saison sportive 2020-2021, le nombre de nos adhérents est de 137.

Le quorum, est donc pour cette année de 46 membres présents ou représentés.

Il est atteint à 14 heures 15 minutes.

59 adhérents sont présents ou représentés sur un total de 137, l'assemblée peut donc délibérer valablement.

TARIFS DES LICENCES 2021-2022 :

Au cours d'une réunion, convoquée par les CE de Marcoule en date du 11 mars dernier dans les locaux du club de tennis voisin, nous avons été informé du désir de ces CE de vendre les installations de la zone de Beret, c'est à dire les courts de tennis ainsi que les stands de tir.

Ils nous ont, on peut le dire comme cela car rien n'a été écrit, jeté à la face les évaluations faites de ces biens par des professionnels. Les montants atteignent des sommes extravagantes et en tout cas inaccessibles pour notre club.

Depuis cette réunion nous n'avons eu aucune autre information officielle, juste des bruits de couloir plus ou moins contradictoires.

En tout état de cause, nous devons nous préparer financièrement car nous devrons, dans n'importe quel cas de figure (vente ou pas vente), faire face à de nouvelles charges financières.

Pour ce faire je vous propose de revoir les tarifs des licences votés lors de notre AG du 05/09/2020 pour la saison sportive 2021/2022 dans le sens suivant :

→ 200 euros pour les adultes ayants droit des CE de Marcoule.

→ 220 euros pour les extérieurs à Marcoule.

→ 140 euros pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^{er} septembre ayants droit des CE de Marcoule.

→ 150 euros pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^{er} septembre extérieurs à Marcoule.

→ 160 euros Pour les Membres d'Honneur.

Une remise de 20 euros sera pratiquée sur ces tarifs pour les adhérents qui paient leur licence au plus tard le jour de l'Assemblée Générale.

→ Pour les licenciés d'une autre association de tir le prix de la carte second club est de 150 euros.

→ Le droit d'entrée passe à 150 euros.

Le président soumet cette proposition au vote de l'assemblée.

Quatre voix contre, trois abstentions, la proposition est adoptée à la majorité.

Questions diverses:

Il est débattu librement sur le bien fondé de ces augmentations compte tenu de l'incertitude sur la vente des installations. Les membres du bureau de TSBM précisent que pour préserver l'avenir de notre club nous devons disposer d'une capacité financière pour faire face aux nouvelles charges qui nous seront imposées et il n'est pas sûr que cette augmentation soit suffisante, mais l'avenir nous le dira.

Aucune autre question diverse n'étant posée par l'assemblée, il est proposé de passer à la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

Le président
Jean-Pierre VIALLE

Le trésorier
Olivier ANTOINE

Le secrétaire
Guillem QUATRECASAS